

Formulaire de demande de mesures d'accommodement pour raisons médicales

Nom de l'employé :	
Titre du poste :	
Entreprise :	
Téléphone :	Courriel :

Afin que l'on puisse examiner une demande de mesures d'accommodement pour raisons médicales, nous aurons besoin des renseignements suivants de votre part et de celle de vos fournisseurs de soins de santé. Pour nous aider à évaluer cette demande de mesures d'accommodement pour raisons médicales, nous aurons besoin de renseignements médicaux supplémentaires et détaillés.

Veuillez fournir des réponses précises et détaillées à ces questions, en joignant des feuilles supplémentaires au besoin.

Veuillez demander à votre médecin de remplir sa partie de ce formulaire. Vous trouverez ci-joint une liste de définitions que votre médecin pourra utiliser pour répondre aux questions.

Section 1 - Demande de l'employé :

Quelles mesures d'accommodement précises demandez-vous ?

Pourquoi avez-vous besoin de cet accommodement ?

Pour combien de temps demandez-vous ces mesures d'accommodement et pourquoi ?

Section 2 - Réponse du médecin :

VEUILLEZ FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS ET UNE RÉPONSE COMPLÈTE À CHAQUE QUESTION. IL SE PEUT QUE QUELQUES MOTS OU UNE SEULE PHRASE NE SOIENT PAS SUFFISAMMENT DÉTAILLÉS POUR PERMETTRE UNE ÉVALUATION DES MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR RAISONS MÉDICALES.

VEUILLEZ NOTER QU'IL N'APPARTIENT PAS AU MÉDECIN DE DICTER DES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉCISES. ON S'ATTEND À CE QUE LES MÉDECINS FOURNISSENT DES RESTRICTIONS, DES LIMITATIONS ET DES MESURES D'ACCOMMODEMENT MÉDICALEMENT VALIDES DE SORTE QUE L'EMPLOYEUR AIT LA POSSIBILITÉ D'EXAMINER ET D'ÉLABORER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT APPROPRIÉES.

Veillez indiquer la date du dernier examen médical en personne (c.-à-d. le dernier examen effectuée à votre bureau, et non de façon virtuelle ou par téléphone)

Veillez indiquer la déficience médicale spécifique (voir les définitions); ce n'est pas la même chose qu'un diagnostic. Un diagnostic ne permet pas d'inférer ou de conférer une déficience et les symptômes non plus. La définition de déficience est une anomalie ou une perte importante de l'utilisation d'une structure ou d'une fonction corporelle chez une personne atteinte d'un problème de santé, d'un trouble ou d'une maladie. Vous pouvez fournir le diagnostic si vous croyez que cela facilitera les mesures d'accommodement. En quoi consiste la perte de la fonction physique, fonctionnelle ou cognitive ?

Comment la perte de la fonction physique/fonctionnelle/cognitive a-t-elle été vérifiée (p. ex., ECF, tests neuropsychologiques, etc.) ?

Y a-t-il des constatations cliniques qui appuient la nécessité de mesures d'accommodement ? Précisez la perte de fonction spécifique notée cliniquement et comment la gravité de la perte de fonction a été déterminée. Cela devrait se rapporter spécifiquement aux restrictions et limitations (voir les définitions) identifiées.

Quelles sont les restrictions ou les limites particulières (voir les définitions) qui nécessitent une mesure d'accommodement pour raisons médicale ? P. ex., « Peut marcher 500 mètres à l'heure, 100 mètres à chaque fois, pour un quart de 12 heures selon l'ECF. »



Des mesures objectives (enquêtes, tests, etc.) ont-elles été consignées pour appuyer cette recommandation ?
Vous pouvez fournir des résultats si vous pensez que cela facilitera les mesures d'accommodement.

Quelle est la durée requise des mesures d'accommodement demandées et pourquoi ? Comment la durée a-t-elle été déterminée ?

Votre recommandation se fonde-t-elle en grande partie sur l'auto-évaluation ou sur la demande de l'employé ?

Y a-t-il des preuves examinées par les pairs (p. ex., lignes directrices, documentation) à l'appui de la demande ? Si oui, veuillez les joindre.

Bien que les renseignements ci-dessus soient demandés pour permettre une compréhension complète de la situation, veuillez noter que votre patient a le contrôle complet des renseignements qu'il souhaite divulguer en considération de la demande de mesures d'accommodement. Nous fonderons notre décision sur les renseignements qui nous seront fournis.

Date :	
Nom du médecin :	
Signature du médecin :	
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :

VEUILLEZ NOTER QUE LE CLIENT EST RESPONSABLE DU PAIEMENT POUR REMPLIR LE FORMULAIRE.

Définitions

1. La déficience est la présence d'une anomalie de la fonction d'une partie du corps, d'un organe ou d'un système. La déficience peut être une perte de fonction partielle ou complète. Elle peut être temporaire ou permanente. Elle peut être directement ou indirectement attribuable à une pathologie ou à une blessure.
2. Les symptômes sont différents des restrictions et des limitations. Une personne peut signaler des symptômes, qui sont des plaintes subjectives. Elles ne doivent pas être assimilées à des restrictions ou des limitations.
3. Le risque de préjudice désigne le risque de préjudice pour le patient, ou pour le grand public, si le patient effectue des activités professionnelles précises. Lorsqu'on évalue le risque de préjudice en milieu de travail, il faut tenir compte des risques supplémentaires qui pourraient être spécifiquement attribuables au milieu de travail.
4. La contre-indication est la présence d'une condition ou d'une exigence d'activité ou d'action qui, si elle est effectuée, a un potentiel de préjudice qui est si élevé qu'elle devrait être complètement interdite. Par exemple, demander à une personne ayant un trouble convulsif de tester les lumières stroboscopiques.
5. La restriction renvoie à une chose qu'un patient peut faire, mais qu'il devrait éviter, car elle crée un risque excessif de préjudice. Les médecins imposent des restrictions de travail en fonction de critères objectifs ou validés, de la connaissance de l'activité et du risque excessif de préjudice. Par exemple, limiter le levage à 15 lb en raison d'une récente déchirure aiguë de la coiffe des rotateurs.
6. La limitation est une observation objective des capacités d'une personne. Il ne s'agit pas d'un rapport subjectif de ce qu'une personne prétend pouvoir faire. Par exemple, les déficiences de la mémoire sont notées après un MEEM qui montre une déficience et une limitation dans le rappel.
7. La tolérance est un concept psychophysiologique. C'est la capacité de tolérer une activité ou un travail soutenu à un niveau donné. Les symptômes tels que la douleur et/ou la fatigue sont ce qui limite la capacité à effectuer des tâches données. La personne peut avoir la capacité d'accomplir une certaine tâche (aucune limite de travail), mais pas la capacité de le faire confortablement. Par conséquent, la tolérance n'est pas scientifiquement mesurable ou vérifiable. La tolérance est souvent inférieure à la capacité ou à la capacité actuelle.

